

LES VILLES COMMUNIQUENT

Aux représentants des médias

Les Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel sont fermement opposées au projet de recherche de gaz à Noiraigue, qui menace la principale ressource en eau potable du Canton

L'eau, une ressource vitale

Les sources captées dans les gorges de l'Areuse, en aval de Noiraigue, produisent 11 millions de m³ d'eau potable par année. Cette eau, distribuée au deux tiers de la population du canton, est menacée par le projet de recherche de gaz par la société Celtique Energie Neuchâtel SA. Les enjeux pour l'approvisionnement en eau potable sont tels qu'une mise en danger de cette ressource vitale pour la région n'est pas tolérable. Les Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel s'opposent en conséquence fermement à la réalisation de ce forage, même à titre exploratoire.

Projet de Celtique Energie SA

Celtique Energie Neuchâtel SA, filiale de «Celtique Energie Petroleum Ltd», souhaite réaliser un forage d'exploration et, le cas échéant, d'exploitation sur la commune de Noiraigue. L'objectif est d'exploiter du gaz à plus de 2'300 mètres de profondeur. La menace est une contamination des nappes phréatiques. En cas de fuite lors du percement et de l'exploitation du forage, la nappe phréatique alimentant les captages d'eau des gorges de l'Areuse serait en effet polluée par des produits provenant des niveaux atteints par le forage (gaz, hydrocarbures liquides,...). Les méthodes de forage présentent également des dangers, notamment les additifs injectés et le traitement des eaux et boues de forages en surface.

Evaluation du risque

La société Celtique Energie qualifie les risques de faibles. Mais cette évaluation n'intègre pas les conséquences sur les ressources en eau potable qui, le cas échéant, seraient conséquents. Elle ne prend pas davantage en compte les responsabilités techniques et financières en cas de pollution. Une contamination signifierait un approvisionnement alternatif de 11 millions de m³ d'eau potable par année, qui toucherait deux tiers de la population neuchâteloise, et ce, très possiblement de manière durable.

Aux yeux des Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, l'ensemble des conséquences des atteintes à la ressource principale en eau de la région doivent être impérativement prises en compte dans l'évaluation du risque.

Position des deux Villes

Considérant que l'eau potable est une denrée vitale, les Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel ont fait savoir à la société Celtique Energie, mais également au Canton, qu'elles s'opposaient fermement à toute étude et, a fortiori, à toute intervention mettant en danger les captages d'eau potable situés dans les gorges de l'Areuse. Le conseiller communal Pascal Sandoz, directeur des Infrastructures et Energies, avait d'ailleurs fait connaître la position de la Ville de Neuchâtel, en réponse à la question d'un conseiller général.

En conclusion, les deux Villes estiment que, dans le cas présent, le principe de précaution prend toute sa valeur: la mise en danger d'une des ressources principales en eau potable de la région n'est pas tolérable.

Neuchâtel, le 6 juin 2013

Directions des Infrastructures
et énergies

Renseignements complémentaires: Pour la Ville de Neuchâtel :
Pascal Sandoz, directeur des Infrastructures et Energies,
☎ 032 717 72 00

Pierre-Olivier Aragno, délégué à l'Environnement, à la
mobilité et au développement durable, ☎ 032 717 76 75,
e-mail : pierre-olivier.aragno@ne.ch

Pour la Ville de La Chaux-de-Fonds :
Jean-Charles Legrix, responsable du dicastère des
Infrastructures et Energies, ☎ 032 967 64 01